

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Publié le 22/12/2025

Conseil Syndical

Session du 17 décembre 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – François FOURCHES – Michel FRUGIER – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE a donné mandat à Martine BERNON – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Marie BENEVISE – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Nathalie FONTAINE – Thibaut GUIGUE – Vincent MIGUET – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 18

Secrétaire de séance : Florence BOURGEOIS

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY - Hervé LAURENT - Christelle POUZERATTE - Patricia QUINTRIC - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 11/12/2025

Délibération N° C25-88

COMMUNE DE LA RAVOIRE – RD 1006

AVENANT A LA CONVENTION D'INTERVENTION ET DE PORTAGE EPFL

LA RAVOIRE - RD 1006

Rapport au Conseil Syndical

Daniel ROCHAIX, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie a lancé en 2022, en partenariat avec la commune de La Ravoire et Grand Chambéry, une étude de requalification du secteur de la RD 1006 sur la commune de La Ravoire.

La déclaration d'intention d'aliéner déposée en mairie de La Ravoire le 3 juillet 2025 relative à la cession d'une maison d'habitation mitoyenne cadastrée section C numéros 343-346-347 et 349, située 2101 route Nationale 6 à La Ravoire, et appartenant à la SCI CHAMIOT, a retenu l'intérêt de Chambéry-Grand Lac économie.

Ce foncier est particulièrement stratégique pour Chambéry-Grand Lac économie, attentif aux mutations intervenant dans ce secteur. En effet, le tènement se situe au cœur d'un secteur à vocation économique le long de la RD 1006, classé UAm dans le PLUiHD, et dans un secteur faisant l'objet de projets de requalification.

A ce titre, L'EPFL maîtrise d'ores et déjà pour le compte de Chambéry-Grand Lac économie le tènement Voiron (cadastré section C numéros 291-293-300-302-326-353-374) situés dans le même secteur, dont le portage a été acté par délibération n°C25-14 en date du 2 avril 2025.

Cette acquisition s'inscrirait dans les réserves foncières à long terme, dans la perspective de l'intégrer dans un projet d'ensemble d'environ 3 300 m² avec la maison Dacquin qui fait également l'objet d'un portage acté par délibération n°C21-46 du 16 juin 2021.

Par courrier du 12 septembre 2025, Chambéry-Grand Lac économie a sollicité Grand Chambéry aux fins de déléguer à l'EPFL Savoie le droit de préemption urbain s'agissant du bien objet de la DIA, à savoir une maison d'habitation mitoyenne cadastrée section C numéros 343-346-347 et 349, située 2101 route Nationale 6 à La Ravoire.

Par décision du 19 septembre 2025, Grand Chambéry a délégué l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPFL pour l'acquisition du bien sus-désigné au prix de 250 000 €.

À la suite du conseil d'administration du 23 septembre 2025, l'EPFL Savoie a donné une suite favorable à cette demande de portage aux conditions financières suivantes :

Durée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : 4 % d'avance en capital / an et paiement du solde au terme du portage.

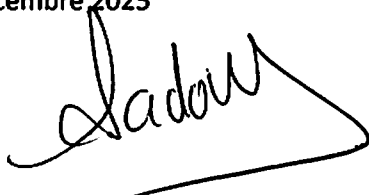
- ✓ Considérant l'emplacement stratégique des parcelles et l'intérêt pour Chambéry Grand Lac économie de maîtriser à terme ce foncier ;
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'avenant à la convention d'intervention et de portage foncier n°24-646 – RD 1006, avec l'EPFL de la Savoie, portant sur l'acquisition complémentaire d'un foncier de 1 278 m² correspondant aux parcelles situées sur la commune de La Ravoire, cadastrées section C numéros 343-346-347 et 349.

Article 2 : Autorise la présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 17 décembre 2025



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente